

LE RÉVEIL DU NORD

100, rue de Paris. — Téléphone 471.56 et 471.57

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

43, Boulevard de la République

L'ACTIVITE DIPLOMATIQUE DES PUISSANCES DE L'AXE

Le Chancelier Hitler s'entretiendra à Berlin avec le Général ANTONESCU

D'IMPORTANTES ENTRETIENS AURONT LIEU DANS LA CAPITALE DU REICH

Bucarest, 21. — Le général Antonescu, président du Conseil et chef de l'Etat roumain, a quitté Bucarest pour se rendre à Berlin, où il aura d'importantes rencontres avec le chancelier Hitler et les dirigeants du Reich.

Le général Antonescu a franchi la frontière allemande à Brustul-Aleips, où il a été salué par un détachement de l'armée, rendant les honneurs ainsi que par le ministre plénipotentiaire von Dornberg, chef du protocole ; le chef des S.S., M. Stenger et le colonel von Mangentel.

Le général Antonescu est accompagné par le prince Sturdza, ministre des Affaires Etrangères ; M. Terenski, ministre des Travaux publics ; M. Quensico, ministre des Colonies et MM. Constantini et Papanace, secrétaires d'Etat.

CONSTITUTION d'un groupe populaire allemand en Roumanie

Bucarest, 21. — Le général Antonescu, président du Conseil, a signé un décret-loi relatif à la constitution d'un groupe populaire allemand en Roumanie, et en a fait prescrire la publication. Ce décret-loi stipule que le groupe populaire allemand en Roumanie est élevé à la personnalité juridique roumaine de droit public et qu'il porte la dénomination « Groupe populaire allemand en Roumanie ». L'expression nationale du groupe populaire allemand en Roumanie est le parti ouvrier national-socialiste allemand (N.S.).

L'AMIRAL ANGLAIS BOYD AWER ET SON ETAT-MAJOR FAITS PRISONNIERS

Ils ont été capturés après un atterrissage forcé en Sicile. Une dépêche de Rome annonce qu'un avion britannique du type « Wellington » a été obligé d'atterrir en Sicile. L'équipage qui se composait de 7 membres, dont le vice-amiral Boyd Awer, un major et trois autres officiers, a été fait prisonnier.

UNE BATAILLE D'ENVERGURE DU CAFÉ en perspective

Les répercussions sur le plan politique d'un problème délicat



LA RECOLTE DU CAFÉ. (Ph. Archives)

Le problème du café continue de préoccuper une grande partie du monde. L'hebdomadaire allemand « DAS REICH » écrit à son sujet : « A quoi utiliser le surplus de café ? »

La question est très discutée, de savoir ce qu'il est le plus prudent, d'avoir trop de café, ou de n'en avoir pas assez.

Si l'on considère les difficultés qu'éprouve le surplus de café dans l'hémisphère occidental, et

D.A.P.) qui opère dans le cadre de l'Etat légionnaire national roumain. En accord avec le chef de l'Etat légionnaire national, le groupe populaire allemand en Roumanie détermine, en vue du maintien et du renforcement de sa vie nationale, des prescriptions qui auront force de loi pour ses adhérents. Ce parti pourra hisser en dehors du drapeau de l'Etat roumain, celui du peuple allemand.

LE RAPATRIEMENT DES ALLEMANDS de Bessarabie et de Bukovine est terminé

Berlin, 21. — Le retour des ressortissants allemands de Bessarabie et de Bukovine vient de se terminer.

90.950 Allemands de ces régions ont franchi les frontières du Reich, 44.371 sont venus de la Bukovine du Nord. La direction allemande de réadaptation pour ces régions rentra incessamment à Berlin. Dans la Dobroudja et dans le Eichenland du Sud, les travaux de rapatriement continuent.

Les rapatriés de la Dobroudja sont acheminés par Ziemarod, par bateau, vers le camp de Semlin, déjà utilisé par les Allemands de Bessarabie et repartis de là dans le Reich. Le plus grand nombre d'entre eux ont déjà entrepris le voyage. Environ 70 pour cent des Allemands du Buchenland méridional sont déjà enregistrés.

Depuis le 15 novembre, quatre trains par jour, transportant chacun 500 personnes passent par les stations frontalières de Floreni, Zoschna, Klausenburg et Grosswarden vers Budapest.

Rationnement accru en Angleterre

A partir du 1^{er} décembre, une limitation accrue des livraisons au type commerce anglais portant sur 800 produits, de 52 différentes branches industrielles, sera appliquée. Le contingent actuel, de 66 % des livraisons normales, est ramené à 55 %.

UNE AIDE EFFECTIVE aux familles nombreuses

D'IMPORTANTES MESURES VIENNENT D'ÊTRE PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

Vienne, 21. — En prenant pour devise : « Travail, Famille, Patrie », le Gouvernement n'a pas seulement fait un geste symbolique. Il n'a cessé depuis de publier des mesures destinées à donner du travail à tous, à rendre à la France le sens national, à fonder la rénovation du pays sur la cellule familiale dont des siècles d'expérience attestent la solidité.

Celui qui assume, surtout dans une époque difficile comme la nôtre, la charge d'élever trois, quatre, cinq enfants ou plus, mérite que l'Etat lui prête une assistance plus grande qu'un ménage sans enfant ou un fils unique.

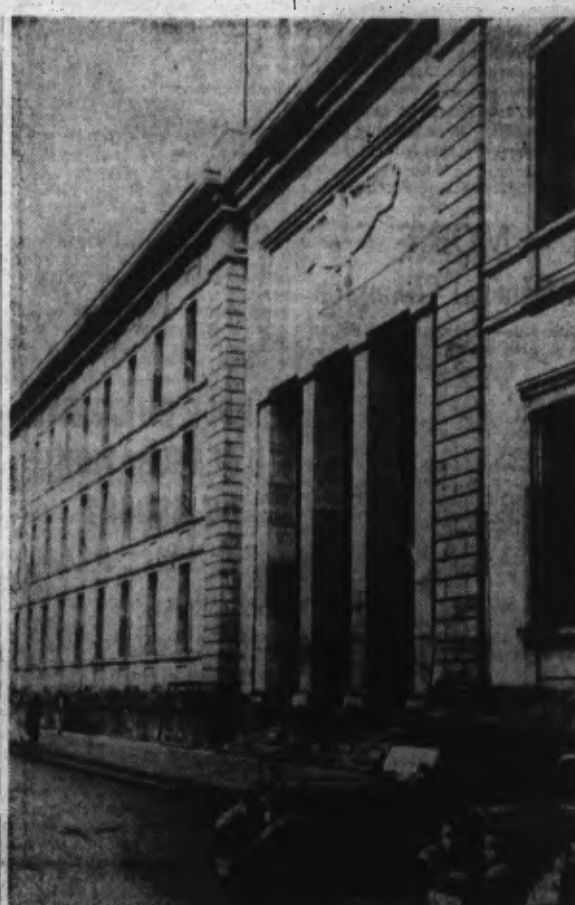
Or, la politique de famille et de natalité suivie précédemment avait les défauts d'être plus théorique que pratique. Dans son désir d'aider largement les familles nombreuses, le Gouvernement devait s'efforcer d'abord de simplifier les réglementations et de rendre aisément applicable à tous les textes déjà en vigueur, et c'est pourquoi ont été publiées hier et aujourd'hui à l'Officiel les lois et décrets dont il convient de souligner l'importance.

Les allocations familiales. Voici les dispositions essentielles de la loi promulguée hier et qui

modifient et complètent le Code de la famille sur un de ses points essentiels, celui des allocations familiales.

Il est établi dans chaque département deux salaires moyens mensuels : le premier déterminé en tenant compte des salaires payés aux adultes dans le commerce et l'industrie et notamment des minima stipulés dans les conventions collectives. Le second précise les salaires payés dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat rural.

Les taux des allocations familiales sont fixés à 10 % de ce salaire moyen mensuel pour le deuxième enfant, à 20 % pour le troisième et chacun des suivants, soit 10 % pour deux enfants à charge, 30 % pour trois avec augmentation de 20 % par enfant au-delà du troisième.



La nouvelle Chancellerie du REICH où a été reçu le Général ANTONESCU. (Ph. Nty)

UNE AIDE EFFECTIVE aux familles nombreuses

D'IMPORTANTES MESURES VIENNENT D'ÊTRE PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

Vienne, 21. — En prenant pour devise : « Travail, Famille, Patrie », le Gouvernement n'a pas seulement fait un geste symbolique.

Il n'a cessé depuis de publier des mesures destinées à donner du travail à tous, à rendre à la France le sens national, à fonder la rénovation du pays sur la cellule familiale dont des siècles d'expérience attestent la solidité.

Celui qui assume, surtout dans une époque difficile comme la nôtre, la charge d'élever trois, quatre, cinq enfants ou plus, mérite que l'Etat lui prête une assistance plus grande qu'un ménage sans enfant ou un fils unique.

Or, la politique de famille et de natalité suivie précédemment avait les défauts d'être plus théorique que pratique. Dans son désir d'aider largement les familles nombreuses, le Gouvernement devait s'efforcer d'abord de simplifier les réglementations et de rendre aisément applicable à tous les textes déjà en vigueur, et c'est pourquoi ont été publiées hier et aujourd'hui à l'Officiel les lois et décrets dont il convient de souligner l'importance.

Les allocations familiales. Voici les dispositions essentielles de la loi promulguée hier et qui

modifient et complètent le Code de la famille sur un de ses points essentiels, celui des allocations familiales.

Il est établi dans chaque département deux salaires moyens mensuels : le premier déterminé en tenant compte des salaires payés aux adultes dans le commerce et l'industrie et notamment des minima stipulés dans les conventions collectives. Le second précise les salaires payés dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat rural.

Les taux des allocations familiales sont fixés à 10 % de ce salaire moyen mensuel pour le deuxième enfant, à 20 % pour le troisième et chacun des suivants, soit 10 % pour deux enfants à charge, 30 % pour trois avec augmentation de 20 % par enfant au-delà du troisième.

Elle est égale à 10 % du salaire moyen applicable dans le commerce et l'industrie et à 20 % dans l'agriculture. L'allocation est réservée aux familles dont les enfants ont la nationalité française ; elle est due pour l'enfant unique jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de cinq ans et s'il y a plusieurs enfants, tant que le dernier n'a pas atteint l'âge de 14 ans.

Pour les fonctionnaires. Un décret paru dans le même numéro de l'« Officiel » et qui est relatif à l'application des allocations familiales aux fonctionnaires contient des précisions intéressantes. Ce texte rappelle notamment que les allocations familiales sont dues à partir du deuxième enfant à charge résidant en France pour les enfants n'ayant pas dépassé l'âge de l'obligation scolaire, c'est-à-dire 14 ans ou l'âge de 17 ans, lorsque l'enfant poursuit ses études et qu'il est placé en apprentissage ou qu'il se trouve par suite d'infirmité ou de maladie dans l'impossibilité de se livrer à un travail.

LES JUIFS MAROCAINS S'ENFUIENT A TANGER. Les ordonnances prises au Maroc contre les Juifs, ont conduit à une émigration juive dont le premier but est Tanger. A Tanger arrivent, en effet, sans cesse de nombreuses familles juives.

L'adhésion de la Hongrie au pacte germano-italo-japonais

LA PRESSE ALLEMANDE ET ITALIENNE ESTIME QUE C'EST LA UN GRAND SUCCÈS POLITIQUE

Budapest, 21. — Venant de Vienne, le comte Teleki, président du Conseil hongrois, et le comte Szaky, ministre des Affaires étrangères hongrois, accompagnés du ministre d'Allemagne à Budapest, sont rentrés mercredi, à 23 h., dans la capitale hongroise. Ils ont été salués à leur arrivée par les ministres d'Italie, d'Allemagne et du Japon, à Budapest, ainsi que par de nombreuses personnalités de la vie publique et par une grande foule.

Le comte Szaky fera incessamment un exposé devant les comités de la politique étrangère et du parlement sur son voyage à Vienne.

Un entretien avec le Chancelier Hitler

Vienne, 20. — On apprend que vers 15 h. 30, le Führer a reçu le comte Teleki, premier ministre de Hongrie, et le comte Szaky, ministre hongrois des Affaires étrangères, en présence de M. von Ribbentrop, à l'Hôtel Imperial ; le Führer a eu un entretien avec les hommes d'Etat hongrois.

UN TÉLÉGRAMME DU FUHRER A L'AMIRAL HORTY

Vienne, 21. — A l'occasion de l'adhésion de la Hongrie au pacte à trois, le Führer a adressé le télégramme suivant à l'amiral von Horthy : « Je prie Votre Excellence, en cette heure où la Hongrie témoigne son attachement à l'Allemagne, à l'Italie et au Japon, par son adhésion au Pacte à Trois, d'agréer mes vœux sincères pour la santé de Votre Excellence et pour l'heureux avenir de la Hongrie ».

Une déclaration du Gouvernement hongrois

Vienne, 20. — A l'occasion de l'adhésion de la Hongrie au pacte tripartite de Berlin, le gouvernement hongrois a publié la déclaration suivante : « L'Allemagne, l'Italie et le Japon ont conclu un pacte en vue de prévenir l'extension du conflit qui désole le monde et afin de pouvoir restaurer aussitôt que possible une paix universelle, durable et juste. Ces grandes puissances combattent pour l'instauration d'un ordre nouveau susceptible de protéger le développement des peuples et d'assurer leur prospérité, dans leurs espaces respectifs. »

LE PARLEMENT BRITANNIQUE A OUVERT SA SESSION

Stockholm, 21. — Le roi d'Angleterre a ouvert, jeudi, la session du Parlement. La presse londonienne écrit que l'état de guerre a même entravé les traditions sacrées du parlementarisme britannique. Le roi ne s'est pas montré, comme d'habitude, à son peuple dévoué et reconnaissant dans les fameux carrosses dorés, mais il a préféré très sagement utiliser une auto fermée pour se rendre au Parlement. D'autre part, il faut encore remarquer qu'il n'a pas revêtu la fameuse robe royale, et que la reine portait une robe violette très simple avec chapeau assorti. Les habitants des champs de ruines de Londres ont regardé certainement respectueusement ce « grand sacrifice ».

Les discours accoutumés par lesquels le roi a présenté le Parlement aux deux Chambres de Lords fut lu par le Lord Chancelier) ont frappé par leur contenu insignifiant. On se rappellera à cette occasion, la phrase publiée dans un journal de Londres, au moment du couronnement du roi George VI : « Le roi possède cette qualité remarquable de penser et de parler lentement ».

L'ANGLETERRE demande de nouveaux destroyers aux Etats-Unis

L'Agence Reuter annonce de Washington que Lord Lothian, ambassadeur de Grande-Bretagne aux U.S.A. aurait été chargé par Londres de demander au département de la marine américaine en vue de la livraison à l'Angleterre d'un nouveau contingent de destroyers américains ? Il s'agit évidemment, ajoute Reuter, de bâtiments ayant déjà un certain âge. Les milliers de navires informés dans un journal de 66 unités. Lord Lothian s'acquitterait de sa mission dès son retour aux U.S.A. qui serait prévu pour la fin de cette semaine.

LA GUERRE DANS LE CIEL ANGLAIS

Des milliers de bombes incendiaires pleuvaient, tandis que d'autres explosaient

LE BOMBARDEMENT DE BIRMINGHAM A EU DE TERRIFIANTS EFFETS

New-York, 21. — Les correspondants américains à Londres, relatent que des vagues de bombardiers allemands ont défilé de nouveau mercredi, à la tombée du jour, sur Londres et sur un certain nombre de villes situées dans le Sud-Ouest de l'Angleterre, au Pays de Galles et dans les Midlands.

Suivant ces mêmes correspondants, le poids de l'attaque a porté sur une ville dans les Midlands orientaux, à proximité de Coventry et de Birmingham. Des chapelets de bombes s'y sont abattus à de très courts intervalles. De minute en minute, l'attaque a gagné en intensité et on considère qu'elle est la plus formidable qui ait été exécutée depuis la guerre sur les Midlands orientaux. Le violent tir de barrage de la défense antiaérienne anglaise n'a pas pu briser l'élan des bombardiers allemands. Déjà à la première heure du raid, des explosions infernales se sont fait entendre sans interruption.

A Londres on suit avec inquiétude le déplacement du poids des attaques aériennes allemandes sur les centres industriels anglais. A Sheffield, Glasgow, Birmingham et Liverpool, on s'attend tous les soirs aux plus violents bombardements. De même, les attaques déclenchées sans interruption contre la flotte anglaise ont causé une inquiétude grandissante. La population anglaise est d'avis que les pilotes allemands mis en action au cours de ces raids, ont subi un entraînement aussi perfectionné pour leurs vols nocturnes, que les divisions blindées l'ont été lors de leurs attaques en Pologne.

LA « GUERRE - ECLAIR » A RECOMMENCÉ

New-York, 21. — « La guerre éclair » a recommencé sous son ancienne forme, écrit le « New York Post », à l'appui d'une information de Londres qui a été coupée fortement par la censure britannique, ainsi que le souligne la rédaction du journal.

« Les quatre derniers jours, y est-il dit, ont été caractérisés par des événements lourds de conséquences. A la fin du compte, cela devient monotone de répéter sans cesse que le dernier raid nocturne a été plus terrible que le précédent. Les événements sont tels, conclut le journal, que tout homme maniant la dynamite ne pourrait en souhaiter davantage ».

BIRMINGHAM bombardée pendant dix heures

Berlin, 21. — Le D.N.B. apprend qu'au cours de la nuit de mardi à mercredi, un bombardement de dix heures effectué par des centaines d'appareils allemands, a converti en un deuxième Coventry la ville la plus importante de l'Angleterre après Londres. Il s'agit ici d'une action de représailles pour les attaques de la R.A.F. contre les quartiers habités d'Hambourg, de Brême et de Kiel.

Les vedettes allemandes ont coulé, depuis le début des hostilités, de nombreux navires ennemis jaugeant 223.000 tonnes

Berlin, 21. — Le Haut Commandement allemand fait connaître : Les vedettes allemandes ont coulé, pendant de nombreux combats navals avec des forces ennemies supérieures, depuis le début de la guerre, un grand nombre de navires ennemis, dont six torpilleurs et deux sous-marins. Le tonnage total coulé par silex se monte à 11.300 tonnes. Le tonnage des navires marchands coulés depuis la mise en service des vedettes, dans l'Ouest, est de 212.000 tonnes. C'est maintenant pour la première fois, qu'à l'occasion d'une avance de vedettes vers la côte Est de l'Angleterre, une d'une d'elles fut perdue pendant un combat avec des torpilleurs anglais.

A part l'attaque massive effectuée sur Birmingham, notre aviation a poursuivi, dans la nuit du 19 au 20 novembre, ses raids de représailles sur Londres. D'autre part, les ports de WEYMOUTH, NORTHAMPTON, BOURNEMOUTH et d'autres objectifs militaires importants, furent bombardés.

Dans le courant de la journée, l'activité aérienne s'est réduite à la reconnaissance armée.

Dans la nuit du 20 au 21 novembre, l'aviation britannique a attaqué quelques aérodromes dans l'Ouest et le Nord de la France. Aucun des buts visés ne fut cependant atteint. De même quelques attaques sur des localités de l'Allemagne de l'Ouest n'eurent que peu de succès. Dans une forge, un atelier et une conduite de gaz furent atteints. Les dégâts causés à cette occasion, furent réparés en très peu de temps, par les services de l'usine.

Deux de nos avions manquèrent à l'appel.

CLIQUE EN DEUXIEME PAGE : LE COMMUNIQUÉ ITALIEN.



Bateaux entrant au port après une patrouille en mer. (Ph. Laph)

LA DISSOLUTION DE LA C.G.T. ne touche ni les Syndicats ni les Unions départementales

Vichy, 21. — En application de la loi du 2 août 1940, le ministre de la Production Industrielle et du Travail a, par décret du 9 novembre 1940, dissous la C.G.T. Certaines interprétations erronées ayant été données à cette décision, le ministre précise que la loi du 2 août déclarait dissous les groupements généraux à caractère national des organisations professionnelles et ouvrières ; le décret n'attestait par conséquent que le bureau confédéral de la C.G.T. et sa commission administrative.

Ne sont pas touchés par le décret les fédérations nationales, les groupements et U.D. de syndicats, ni les syndicats locaux affiliés à la C.G.T. Le loi du 2 août ne supprime pas les syndicats ; ceux-ci continuent comme par le passé à avoir une existence légale ; un texte est à l'étude qui tiendra compte de leur statut définitif.

Création d'un Comité d'organisation des voies ferrées d'intérêt local

Vichy, 21. — Un décret publié ce matin au « Journal Officiel » crée pour l'ensemble de l'industrie des voies ferrées d'intérêt local un comité d'organisation qui aura notamment pour objet de constituer un organisme groupant l'ensemble des compagnies et administrations exploitant des voies ferrées d'intérêt local ou des tramways urbains à l'exclusion des Tramways au Commun de la Région Parisienne.

Un arrêté nomme les membres de ce comité qui sera dirigé par M. Boule, administrateur délégué de la Compagnie Générale Française des Tramways.

L'ŒUVRE de la Croix-Rouge dans les colonies

Vichy, 21. — Dans le domaine colonial comme ailleurs, les réalisations de la Croix-Rouge sont innombrables et toutes marquées au coin de la plus pure charité et du plus complet désintéressement. Dans tous les pays d'Afrique où la terrible maladie de la conjonctivite granuleuse atteint tant d'indigènes et les rend aveugles, la Croix-Rouge a ouvert des consultations spéciales.

En A.E.F., des médecins et des infirmières spécialisées ont ouvert des dispensaires la maladie du sommeil, le paludisme et toutes les maladies de ce climat.

A Tananarive, à Tahiti, il y a des œuvres spéciales de secours aux démunis. Mais un des plus grands efforts de la Croix-Rouge aux colonies est certainement la protection de l'enfance. Elle a fondé de nombreux secours d'urgence, des gouttes de lait, des garderies, distribution de layettes et de boîtes de lait.

A Madagascar, en particulier, partout où il y a des enfants, la Croix-Rouge a des œuvres.